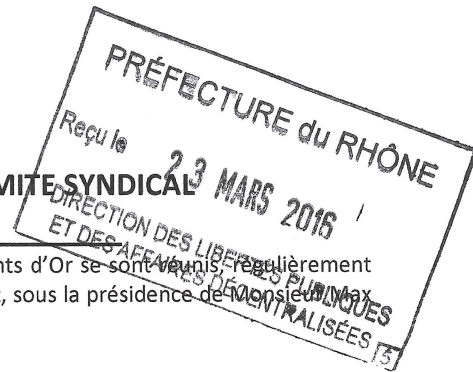


SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL



Le 2 Mars 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis régulièrement convoqués par lettre du 10 février 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **29** Nbre de membres présents (quorum): 24 Nbre de voix délibératives : 130
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

Métropole du Grand LYON : Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT, Corine CARDONA, Marc GRIVEL
ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,
COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE
CURIS : Jean-Luc POIRIER,
LISSIEU : Jean Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON
SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET,
SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN,
COUZON : Gérard DARDET, Christian COLOMBO
LIMONEST : Denis VERKIN
POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL
SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK
SAINT-ROMAIN : Nicolas POUSSINEAU, Romuald DELABIE

Ont donné pouvoir : Eric MAZOYER à Denis VERKIN – Pierre Antoine COLLIN à Jean Luc POIRRIER

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Denis VERKIN

Projet de bail Bouc et Treille parcelle A117 Poleymieux au Mont d'Or

Les parcelles de la famille CUSSET avaient été acquises par le SMMO en 2014. Ces terrains sont majoritairement occupés par le GAEC des Vaches Dorées et pour partie par le GAEC du Bouc et la Treille.

La parcelle située à Poleymieux au Mont d' Or représente une surface totale de 10a 74ca et fait partie des terrains exploités depuis de nombreuses années par le GAEC du Bouc et la Treille.

Dans ces conditions, il est proposé d'autoriser le Président à signer un contrat de bail à ferme viticole avec le GAEC du bouc et la Treille pour la mise à disposition de la parcelle A 117 d'une surface de 10a 74ca sur la base du modèle standard de la DDT du Rhône et moyennant un fermage annuel évalué à un nombre de points (litres de vin de l'appellation). Il est estimé pour la location de cette parcelle à 17.21 euros/ an.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver le bail présenté et d'autoriser le président du SMMO à le signer.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme*

Le Président
 Max VINCENT

